



## Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire est présidé par le Président de la Communauté de Communes.

Le nombre de membres du Bureau Communautaire est fixé par le Conseil Communautaire. Ses membres sont également élus par le Conseil Communautaire.

Concernant la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, le Bureau Communautaire est composé du Président et des dix Vice-Présidents de la Communauté de Communes.

Le Bureau est l'instance « exécutive » de la Communauté de Communes.

Il oriente le travail des Commissions dans la mesure où chaque Commission est animée par un membre du Bureau (Vice-président)

Le Conseil Communautaire a confié les délégations suivantes au Bureau Communautaire, en matière de vote :

- Les admissions en non-valeur,
- La fixation des durées d'amortissement des biens et des subventions d'investissement,
- La Fixation de l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor Public
- Les tarifs sans incidence fiscale (ce qui exclut donc l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT),
- Les conventions de location des salles des RSP communautaires,
- Les aides individuelles accordées dans le cadre du PIG (attention, toutefois, ces aides font débat),
- Signature des contrats de location des logements communautaires,
- Les conventions de mise à disposition des biens et locaux communautaires (ex : bus),
- En matière de personnel, le recrutement de personnel contractuel sur des emplois permanents dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, dès lors que l'emploi a été créé par le Conseil Communautaire.

**La composition du Bureau est la suivante :**

**Président** : Monsieur Joël PAPILLAUD

**Vice-Présidents :**

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN
- Monsieur Alain RIVIERE
- Monsieur Francis BROUANT
- Madame Christine VALEAU-LABROUSSE
- Monsieur Jacques MERCIER
- Monsieur Jean-Yves AMBAUD
- Monsieur Pierre DUSSIDOUR
- Madame Mireille NEESER
- Madame Muriel SAINT-LOUPT
- Monsieur Jean-Christophe HORTOLAN